

1 - Les ordinateurs de vote (dénommés “machines à voter” par le code électoral [1])

> Réponses de Jean-Marie LE PEN

1A - Etes-vous :

1. favorable à leur utilisation telle que réalisée actuellement
2. favorable à leur utilisation, mais seulement dans un cadre amélioré
- 3. défavorable à toute utilisation**

Dans tous les cas, vos arguments (défauts et/ou qualités des ordinateurs de vote) :

Les ordinateurs de vote n’offrent pas les sécurités minimales que l’on est en droit d’attendre d’une procédure de vote : ils peuvent être piratés et on ne peut pas faire de contrôle a posteriori (un nouveau décompte des voix). De plus, avec l’électronique, la dimension « rituelle » du vote s’estompe et cela ne pourra que renforcer l’abstention.

1B - Quelles améliorations préconisez-vous ?

=

1C - Faut-il suspendre les agréments et l’utilisation des ordinateurs de vote actuellement autorisés ?

Oui

2 - Les kiosques électroniques

Etes-vous :

1. favorable à leur introduction
- 2. défavorable à leur introduction**

Dans les deux cas, vos arguments (défauts et/ou qualités des kiosques électroniques) :

Pour les mêmes raisons que les ordinateurs de vote.

3 - Le vote par Internet

3A - Quel bilan tirez-vous de l’élection de l’AFE (Assemblée des Français de l’Étranger) de juin 2006 ?

Plusieurs rapports ont démontré le manque de sérieux de cette élection.

3B - Etes-vous :

1. favorable à la généralisation du vote par Internet
2. favorable à un statu-quo : le vote par Internet reste limité à l'élection de l'AFE
3. **défavorable à toute utilisation du vote par Internet**

Dans tous les cas, vos arguments (défauts et/ou qualités du vote par Internet) :

La sécurité des opérations de vote par Internet n'est pas du tout assurée.

4 - La participation au processus électoral

4A - Allez-vous inciter vos militants à être plus souvent assesseurs, et de quelle façon ?

Depuis toujours nous incitions nos militants participer aux opérations de vote.

4B - Que faudrait-il faire pour qu'il y ait plus de scrutateurs ?

Voir réponse 4C

4C - Quelles causes voyez-vous à l'abstention croissante des électeurs, et comment y remédier ?

L'abstention progresse car la démocratie est confisquée par l'UMPS (notamment avec le mode de scrutin majoritaire à deux tours). La mise en place de la proportionnelle et du référendum sur les grandes questions de société, comme je le préconise, impliquera l'ensemble de nos concitoyens dans les décisions engageant l'avenir du pays. L'abstention ne pourra alors que reculer.

4D - Certains de vos militants seront assesseurs ou présidents de bureaux de vote équipés d'ordinateurs de vote. Recevront-ils des conseils spécifiques (refus de signer le PV de résultats ou en y formulant des réserves, etc...) ?

Non, nous sommes respectueux des lois en vigueur. Mais il est évident qu'ils formuleront des réserves.

5 - Améliorations des procédures électorales

5A - Quelles améliorations des procédures électorales, avec ou sans vote électronique, préconisez-vous ?

=

5B - Il est délicat que des élus changent les modalités selon lesquelles ils sont élus. Toute modification d'ampleur telle que l'introduction du vote électronique devrait-elle être soumise à référendum ?

Le changement de mode de scrutin doit faire l'objet d'un référendum ou d'un contrat clair passé avec les Français lors de l'élection présidentielle.

6 - Élections internes à votre parti

6A - Votre parti a-t-il déjà utilisé le vote électronique ? A combien de reprises ?

Non

6B - Votre parti envisage-t-il d'utiliser le vote électronique ?

Non

6C - Quelles sont vos motivations (de l'utiliser ou de le refuser) ?

Les mêmes raisons qu'indiquées plus haut.

[1] Le terme de "machines à voter" a été introduit dans le code électoral en 1969, époque où il ne s'agissait pas d'informatique. Il n'est plus approprié aux ordinateurs actuellement utilisés.